

Editorial : chère lectrice, cher lecteur

Autor(en): **Pfirter, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): - **(2004)**

Heft 2: **Touche pas à mon AVS!**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Mes trois premiers mois de travail sont passés comme un éclair. À ce stade, le bilan est impressionnant. Je salue avant tout la compétence des collaboratrices et collaborateurs du centre national, leur disponibilité, leur aptitude à relever de nouveaux défis. Maintenant que, suite aux votations du 16 mai, la question de l'avenir de l'AVS au sein de la Suisse politique reste plus que jamais d'actualité, il est pour nous d'autant plus évident que nous devons travailler à des solutions et apporter de nouvelles propositions au débat.

Pro Senectute a toujours une longueur d'avance. C'est notre force. Nous savons ce qui va se produire et nous cherchons les meilleures possibilités d'affronter le futur, que ce soit vis-à-vis de la Confédération, notre principale source de subventions et notre meilleur commanditaire de prestations, ou dans le développement de nouvelles idées et de partenariats.



Marc Pfirter

La collaboration avec les organisations cantonales de Pro Senectute est l'un de nos partenariats. Nous ne traçons pas de frontières. Nous vous proposons nos services et échangeons volontiers avec vous. Si nous pouvons nous réjouir d'un succès, si nous pouvons lancer avec succès un projet, nous voulons que d'autres participent à nos actions. C'est pour cette raison que l'un des articles de cette édition de « PS Info » s'intitule « Au service de la fondation ». Elle n'existe vraiment que si nous nous considérons tous comme des partenaires et que tous les collaborateurs travaillent selon ce credo. C'est à cela que vous pouvez nous juger.

Marc Pfirter
directeur de Pro Senectute Suisse

L'air du temps

Quel avenir pour l'AVS ?

Le résultat des votations du 16 mai est clair : une importante majorité des électeurs refusent le démantèlement de l'AVS. Une retraite flexible et accessible à tous pose problème. Il faut trouver de nouvelles idées.

Lorsque, à l'automne 2003, le Parlement a, à une grande majorité, balayé la proposition du Conseil fédéral d'augmenter l'âge de la retraite pour les femmes et de faciliter la retraite anticipée des personnes à revenus modestes, nul ne pouvait imaginer que la 11^{ème} révision de l'AVS serait aussi nettement refusée par le peuple. Le 16 mai a prouvé qu'un démantèlement pur et simple de l'AVS est largement impopulaire. La majorité parlementaire a négligé d'apporter une solution pesée et réfléchie permettant de rendre justice au souci d'égalité sociale qui règne dans notre pays.

Les personnes bénéficiant de revenus confortables peuvent se permettre de quitter la vie active à 60, 62 ou 63 ans. Les hommes et femmes à revenus modestes sont, eux, condamnés à travailler jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal de la retraite – s'ils ne deviennent pas invalides avant. Depuis le début des années 90, les activités supposant de grandes charges physiques sont responsables d'un nombre croissant de cas d'invalidité, dans la tranche d'âge des 55-65 ans.

Un scandale

Ceux qui, grâce à un deuxième pilier suffisant et à d'autres réserves, peuvent échapper aux charges professionnelles en prenant une retraite anticipée bénéficient généralement d'une plus longue espérance de vie que les hommes et femmes à revenus modestes. En moyenne, un travailleur manuel, qui exerce